

Arboriculture

PACA

n°5
12 Avril 2023



Référents filière & rédacteurs

Myriam BERUD

Station d'Expérimentation La Pugère
m.berud@lapugere.com

Aliénor ROYER

Domaine Expérimental La Tapy
aroyer@domainelatapy.com

Directeur de publication

André BERNARD

Président de la Chambre Régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
bsv@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

**Service régional de l'Alimentation
PACA**

132 boulevard de Paris
13000 Marseille



AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Secteurs Basse Durance (13 et 84) & Alpin (04 et 05)

Cerisier :

Stades Phénologiques : floraisons bien avancées

Drosophila suzukii : captures en légère hausse

Monilia : période à risque (floraison)

Puceron noir : pas d'observations

Toutes espèces : **Campagnol**

REGLEMENTAIRE

Note abeilles : **A LIRE ATTENTIVEMENT** (floraisons en cours)

Note Nationale biodiversité : Abeilles sauvages

Liste Produits de Biocontrôle : **NOUVEAU** ! Identifiez les
cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo

B



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA

Abeilles sauvages
& santé des agro-écosystèmes

photo : Victor Dupuy



Note nationale **Biodiversité**



Pour lire la note
complète

Bonnes pratiques agricoles

Recommandations agronomiques générales en faveur des abeilles sauvages, non exhaustives et sans considération des systèmes de culture, des enjeux écologiques et règlements spécifiques, et des techniques à appliquer :

- ❑ Éviter et limiter généralement l'usage de **produits phytopharmaceutiques**, particulièrement **d'insecticides** en période d'activité forte des pollinisateurs (min. Avril - Août).*
- ❑ Raisonner le désherbage, privilégier les **moyens physiques et mécaniques**, notamment entre Avril et Août
- ❑ Préserver et aménager une **diversité d'habitats** et micro-habitats : talus, fossés, friches, rocailles, chemins non artificialisés, haies, bois, souches, branches et arbres morts au sol ou sur pieds, buissons, ronciers, murets et pierriers, tas de sables et graviers, mares, etc.
- ❑ Préserver et développer la **diversité et l'abondance** générale de **fleurs** au long de l'année : prairies, jachères sauvages, bandes enherbées, ourlets buissonnants, haies et arbres isolés d'essences locales.
- ❑ Développer un **maillage** connecté de **bandes de flore sauvage** en **bordures** des parcelles, et le relier aux autres **habitats** pour optimiser les **distances** entre **gîtes** (nids) et **couverts** (fleurs) < 100-300 mètres.
- ❑ Gérer les milieux **herbacés** de manière **extensive et différenciée** : échelonner fauches et pâturages dans le temps, préserver des fleurs jusqu'au plus tard possible.
- ❑ Éviter et **limiter la fertilisation minérale** notamment des bords de champs, des prairies et milieux non-cultivés pour éviter l'appauvrissement de la diversité floristique.
- ❑ Privilégier les **semences d'espèces locales** pour la flore cultivée ou pour tous travaux de fleurissement.
- ❑ Développer les **couvertures du sol** et **éviter son travail**, notamment entre début d'hiver et début de printemps pour préserver les nids d'abeilles terrioles.
- ❑ Intégrer des **prairies** dans le système et les rotations culturales.

Abeilles / **calendrier** indicatif général du cycle d'activité, avec d'importantes différences selon les espèces.

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
Activité type	Hivernation		Premiers vols	Activité / sensibilité forte accouplements, nidification, butinage. Juillet-Août sensible pour les bourdons					Derniers vols	Métamorphoses des larves Hivernation		

Période d'observation optimale, en journée par beau temps

• Illustration



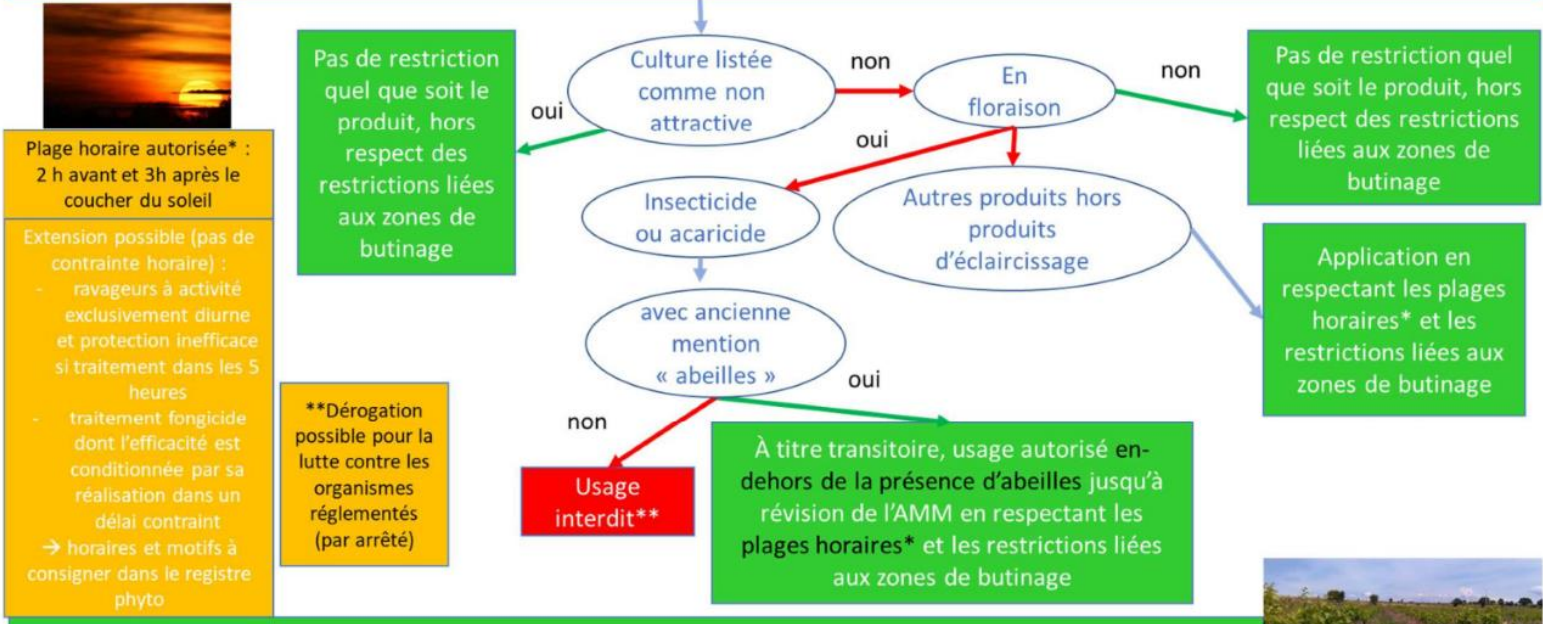
Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez la réglementation « abeilles »

Arrêté abeilles & pollinisateurs du 20 novembre 2021 à consulter [ici](#)

1^{re} étape : Vérifier l'étiquetage et respecter les mentions de l'AMM (ex : Spe8 et autres mentions d'étiquetage)

2^{ème} étape : respecter les dispositions de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (adjuvants compris)



Plage horaire autorisée* : 2 h avant et 3h après le coucher du soleil

Extension possible (pas de contrainte horaire) :

- ravageurs à activité exclusivement diurne et protection inefficace si traitement dans les 5 heures
- traitement fongicide dont l'efficacité est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint

→ horaires et motifs à consigner dans le registre phyto

**Dérrogation possible pour la lutte contre les organismes réglementés (par arrêté)

Couverts végétaux présents sous une culture pérenne et constituant une zone de butinage : doivent être rendus non attractifs avant toute intervention insecticide ou acaricide.

Ce qu'il faut retenir :

L'application sur une culture attractive en floraison (de la première fleur ouverte à la dernière chute des pétales) **ou sur une zone de butinage d'un produit autorisé doit être réalisée dans une fenêtre de 2 heures avant à 3 heures après le coucher du soleil.**

Les **éclaircissants et leurs adjuvants** ne sont pas concernés et peuvent être utilisés en dehors de cette période.

Les **insecticides-acaricides** autorisés sur ce créneau sont ceux qui ont la mention «*Emploi autorisé durant la floraison et/ou la production d'exsudats en dehors de la présence des abeilles*». Les fongicides ne sont pour l'instant pas concernés (sauf très rares exceptions) et pourront être utilisés dans le créneau ci-dessus défini.

Lorsqu'un couvert végétal en fleur présent sous une culture pérenne constitue une zone de butinage, celui-ci doit être rendu non attractif pour les pollinisateurs avant tout traitement insecticide ou acaricide.

Traitements hors période : dérogation possible sans contrainte horaire sur la période d'application dans les cas suivants :

- o si, en raison de l'activité exclusivement diurne des bio-agresseurs, le traitement réalisé au cours de la période définie ci-dessus ne permet pas d'assurer une protection efficace de la culture traitée;
- o si, compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période prévue.

Pour les traitements hors période, **noter l'heure de début et fin de traitement dans le calendrier de cultures ainsi que le motif ayant motivé cette modification horaire.**



fiche ADA-AURA détaille les mesures à respecter

Infos complémentaires voir page suivante

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »



EXTRAIT DE LA NOTE NATIONALE ABEILLES

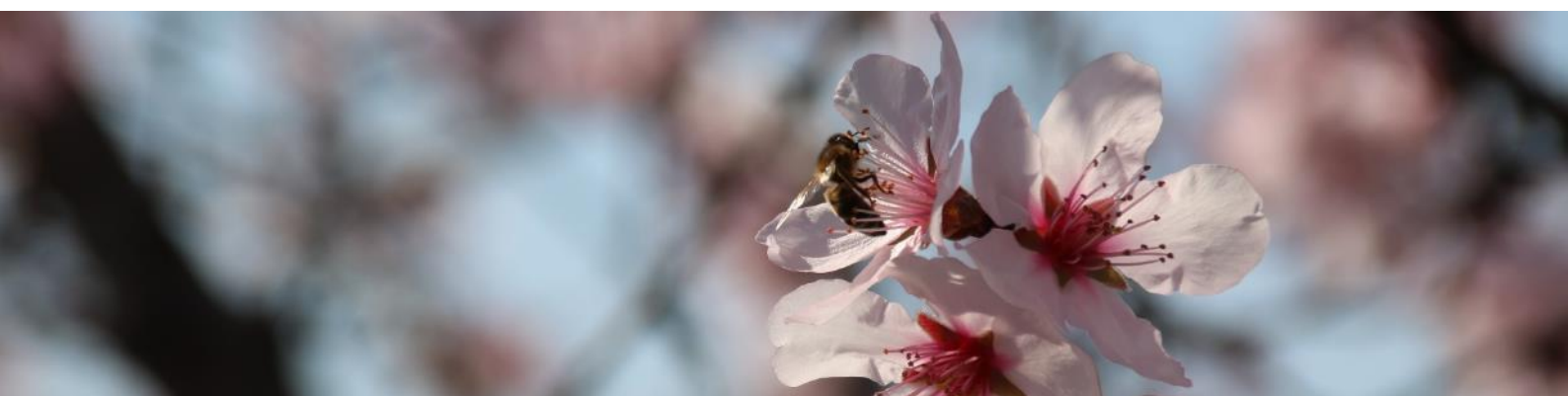
Texte complet à retrouver sur : [Note nationale abeilles et pollinisateurs v8](#)

- **Pensez à observer vos cultures avant de traiter !**
- **Il est interdit de traiter en présence des abeilles, même si le produit comporte la mention «abeilles ».**
- **Périodes et conditions où la présence des abeilles est la plus propice sur vos cultures** : dès que les températures sont supérieures à 13°C , la journée ensoleillée et peu ventée.
- **Périodes et conditions où les abeilles sont peu présentes dans vos cultures** : si les températures sont fraîches (<13°C), par temps nuageux, pluvieux et par vent fort.

Attention : d'autres pollinisateurs sauvages sont présents sur des plages horaires plus larges au cours de la journée et sous des températures plus fraîches (par exemple, les bourdons). Par ailleurs, les abeilles peuvent être actives du lever du jour au coucher du soleil.

Pour en savoir plus : contactez l'ADA (Association de Développement Apicole) de votre région, le référent apiculture de la chambre régionale d'agriculture ou consultez le site internet de l'ITSAP-Institut de l'abeille <http://itsap.asso.fr/>

Plaquette à consulter : [Concilier productions apicoles, service de pollinisation et productions végétales et animales](#)



Cerisier

Secteur Bas Ventoux (84)

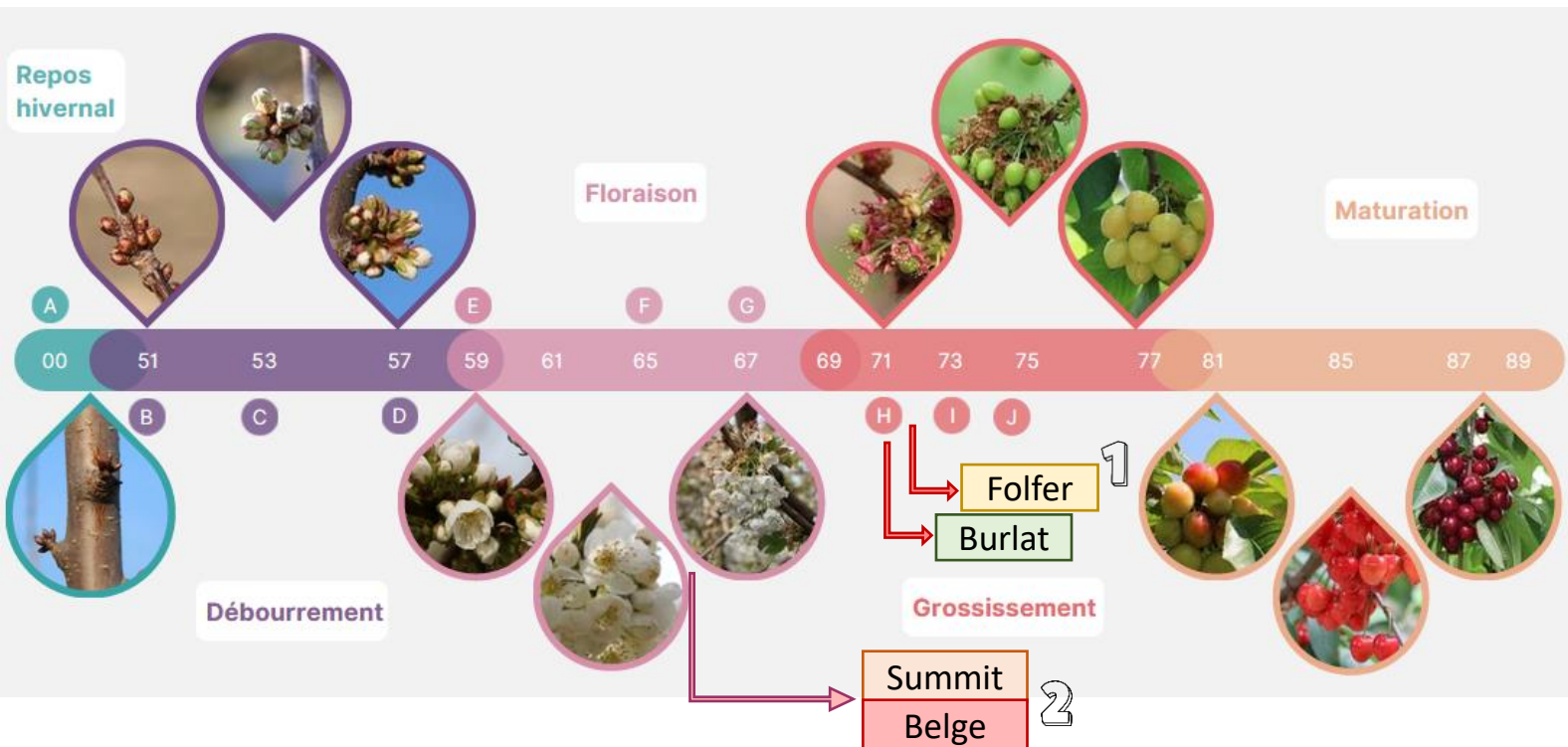
Développement végétatif

Observations au 12 avril

Les floraisons sont bien avancées. Sur les variétés précoces la formation des jeunes fruits est en cours. La phénologie de la saison rattrape progressivement celle de 2022.

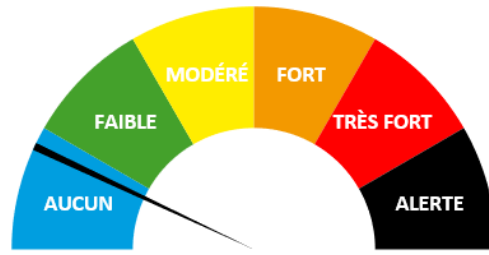
Une fois les bourgeons gonflés, des dégâts peuvent être causés par le gel. [Cette fiche du CTIFL](#) résume les sensibilités des différents stades phénologiques du cerisier.

Stades phénologiques pour 4 variétés (zone Carpentras) :



Source : La Tapy

Secteur Bas Ventoux (84)



Drosophila suzukii

Observation

La proportion de *Drosophila suzukii* augmente progressivement dans les pièges. Cela ne présage en rien de l'intensité de la pression à venir pour cette saison.

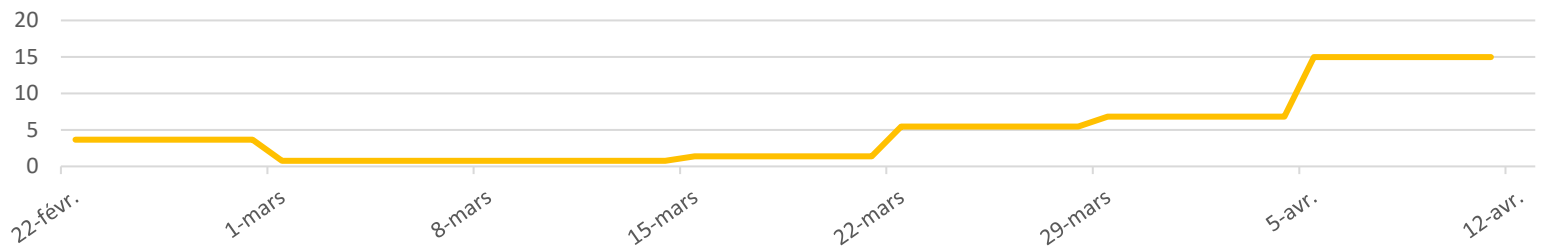
Analyse de risque

L'évolution des populations de mouches dans les pièges au cours des prochaines semaines nous permettra d'estimer le risque représenté par *D. suzukii* pour 2023.

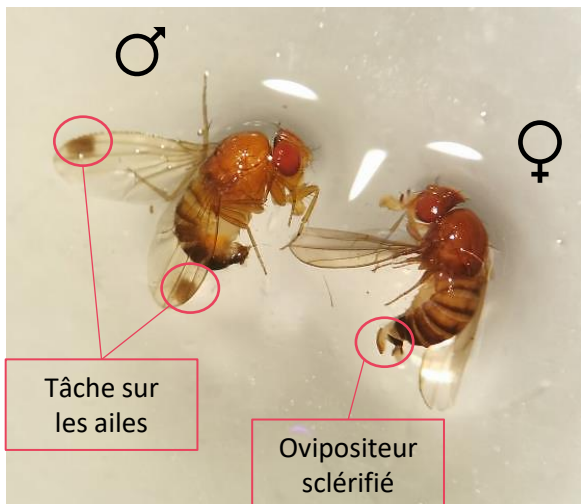
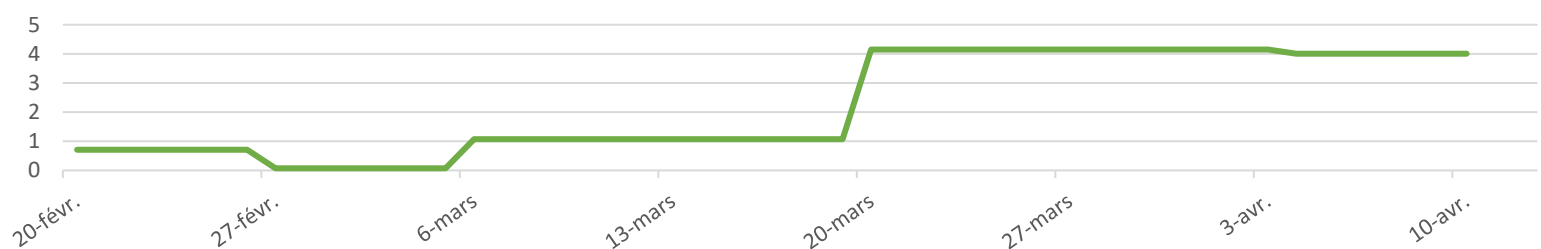
Gestion du risque

Il est nécessaire de favoriser l'aération des parcelles (au sein du rang et dans les inter-rangs) notamment lors de la taille. On peut également agir sur les facteurs favorisant l'humidité (herbe trop haute, irrigation mal réglée...). Enfin, la récolte peut être optimisée en limitant au maximum le nombre de passages et en détruisant les déchets.

Carpentras - Infestation moyenne (3 parcelles)



Calavon - Infestation moyenne (2 parcelles)



Mâle (à gauche) et Femelle (à droite) *D.suzukii*



Piège à drosophile

Source : La Tapy

Secteur Bas Ventoux (84)

Monilia fleurs

Observation

Aucune observation sur les parcelles du réseau.

Analyse de risque

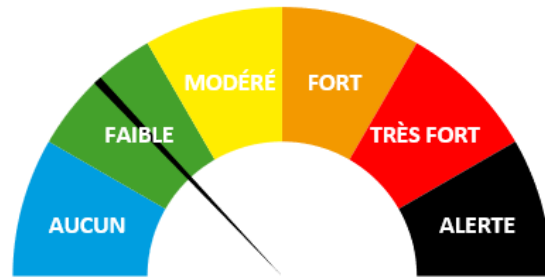
La période de sensibilité s'étend du stade « Ballonnets » (Stade D / BBCH 57) à « Floraison déclinante » (Stade G / BBCH 67). Ces stades sont atteints sur la totalité des parcelles mais l'absence de précipitations est pour l'instant un facteur limitant le risque d'apparition de la maladie.

Gestion alternative du risque

- Eliminer les momies, les chancre et aérer la frondaison à la taille.
- L'éclaircissage mécanique favorise le Monilia.
- Limiter la fertilisation azotée.
- L'extinction des bouquets de mai, à la jonction des bois de 1 et 2 ans permet de réduire le risque de Monilia.

Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte.

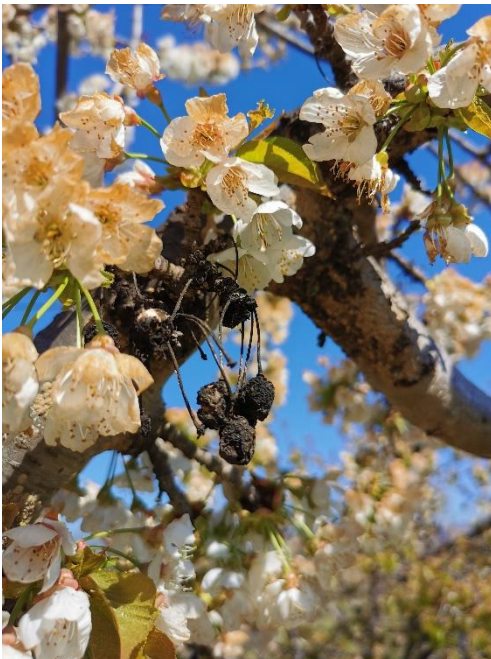
Se reporter pour cet usage à la [liste des produits de biocontrôle](#)



Résistances aux produits de protection des plantes :

Suite à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance des dérivés de sensibilité vis-à-vis du **cyprodinil** et du **fludioxonil** ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité en verger mais il convient d'être particulièrement attentif à ces traitements.

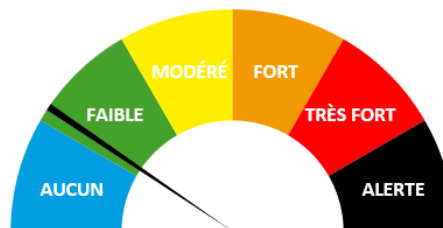
Momies de fruits à supprimer des arbres



Symptôme de monilia sur fleur



Source : La Tapy



Puceron noir

Observation

L'éclatement des bourgeons (à compter du stade C) est une période à risque concernant le puceron, à considérer avec attention.

Analyse de risque

Les attaques de pucerons ont été bien contenues en 2022. Il convient cependant de rester attentif pour limiter leur propagation cette année encore

Gestion alternative du risque

Favoriser et entretenir les auxiliaires naturels (Coccinelles, Syrphes, Chrysopes, Cécidomyies,...).

Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte.

Se reporter pour cet usage à la [liste des produits de biocontrôle](#)

Foyer de puceron sur pousse de cerisier



Source : A. Royer

Secteur Basse Durance (13 et 84) et Alpin (04 et 05)

Campagnol provençal

Observations

L'activité des campagnols est effective : des tumulus récents sont visibles dans les vergers.

Analyse de risque

Les jeunes vergers sont à surveiller plus particulièrement.

L'appétence du Campagnol pour les racines d'arbres fruitiers peut l'amener à provoquer d'importants dégâts et causer des mortalités d'arbres en jeunes vergers.

Méthode alternative

Consulter la fiche collection «Ressources» [Campagnol provençal](#)



Tumulus de campagnol (source: La Pugère)



Campagnol pris au piège (source: La Pugère)



Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Station d'expérimentation la Pugère (Pomme & Poire) Myriam BERUD
Domaine expérimental la Tapy (Cerise) Aliénor ROYER
Chambre d'Agriculture du Vaucluse Vincent RICAUD
CRIIAM Sud Aude Géa, Anne-Marie Martinez



Observation

Chambres d'Agriculture de Vaucluse (84)
Chambres d'Agriculture des Hautes-Alpes (05)
Chambres d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence (04)
GRCETA de Basse Durance
CETA de Cavaillon
OP Alpes Coop Fruits, FRUITS & Cie
Sociétés DURANSIA, CAPL

Financement

Action pilotée par les Ministères chargés de l'Agriculture et de la Transition Écologique avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



Vous abonner



Devenir observateur & contact



Tous les BSV PACA